

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 novembre 2017 en vue de céder gratuitement à CFF SA les emprises nécessaires à la réalisation des travaux d'élargissement des voies ferrées en conséquence de l'extension souterraine de la gare de Cornavin, issues des parcelles N° 5354 de Genève-Petit-Saconnex et N° 438 de Pregny-Chambésy, propriétés de la Ville de Genève.

RECOMMANDATION

(acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 11 septembre 2018, dans le rapport PR-1276 A)

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de procéder à une valorisation future des parcelles cédées gratuitement à CFF SA, sur la base de leurs valeurs établies.